Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
Jeudi 28 février 2023 (17h30) – Visio Conférence

Présidence : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, René BES, Annette BERBOUS, Daniel COLLET, Julie CUMINETTI, Pierre CROS, André LAUR, Jean Yves MOURET, Marie-Dorothée PEREZ, Jean Claude LEGENDRE, Antoine MARTINEZ, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Alain REY, Rolland SORMANI.

Membres excusés : Christophe GIL, Bernard PUJOL, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Bernard VAUR.

Assistent : Pierre CIBOT, Eric DORIA, Eric PLANES

Ouverture de la séance à 17h30

1- Communication du Président

Le Président DOUCET a une pensée pour Jean Louis MUNARI et Serge GUIDEZ et demande au Bureau un petit moment de recueillement.
Il parle du XV de France et de sa victoire, il regrette la blessure d'Antony JELONCH.
Concernant la gouvernance fédérale, Alain DOUCET demande de respecter les décisions et de ne pas les commenter à l'extérieur.
Sur l'activité des élus de la LOR, il dit avoir fait le point de « Qui fait quoi » et est satisfait de l'engagement de chacun d'entre nous.
Le Président demandera à Antoine MARTINEZ de nous faire le retour des décisions du bureau fédéral.
La gratuité des licences a été actée par la FFR.
Il parle des jeunes qui ont participé à la soirée des 5000 cadets à Paris. Il remercie tous les participants.
Le tournoi des 5000 cadets version 2023 se fera avec 3 CD et une animation pour donner de la consistance à la journée.
Il demande de regarder la possibilité de confier à REVEL une finale de jeunes, dans la mesure du possible.
Jean Claude, René et Jean Yves répondront à l'interrogation de Jean Pierre CROUZERY sur les réunions du conseil de discipline à Narbonne.
Les candidatures aux « IRIS du Sport » ont été communiquées à Daniel COLLET pour en établir les dossiers.
Les finales des terroirs s'approchent et on a gagné en participation des CD.
Jean POUS revient sur le voyage à Paris et se félicite de l'état d'esprit du groupe.
Une 3ème session de la conférence sur la « gestion du stress » s'est déroulée à Servian.
La prochaine est prévue à Auch.
Alain REY parle de la dernière réunion du collège des Présidents de CD. Un point a été fait sur les compétitions. Il note que les CD ne peuvent pas participer à tout. Tout le monde est satisfait des compétitions des sélections départementales M16 et M19 (trophées Mondon et Dantin). De nombreuses questions ont été posées sur les financement ANS et autres. La réunion s'est déroulée dans un excellent climat.

2- Validation procès-verbal

Le procès-verbal du 05 janvier 2023 a été validé à l'unanimité.

3- Budget

Pierre CROS parle de la mise à jour du budget de la commission féminine. Un travail pédagogique a été fait pour fonctionner avec un budget accepté et permettre de faire des restitutions tangibles. La prévision de clôture semble désormais correcte.
Pierre demande d'utiliser la GED pour permettre d'avoir les éléments financiers tangibles et corrects.
Un point au 31/03 devrait permettre d'établir le budget 2023-2024.
Le règlement financier sera également modifié si besoin en juin.
La taxe sur les salaires est toujours en cours de négociation avec la FFR.
Un conseil sera sollicité pour traiter le problème des « cerfa » pour les officiels.
Un problème avec une entreprise des travaux de la LOR n'est pas réglé.
La facture n'a pas été honorée et un conseil sera pris sur ce sujet.
Deux caméras ont été installées sur la terrasse de la LOR.
Alain REY dit que les décisions budgétaires ne sont validées que dès lors qu'elles sont acceptées par le Bureau ou le Comité Directeur.

Alain AZPIROZ parle du planning des enquêtes budgétaires qui s'étaleront du 5 au 23 mars.
Lors de la réunion de trésoriers, Alain représentait Pierre CROS.
A été abordé le point sur la taxe des salaires.
Le Président demande de poser la question de la situation des « debentures ».
Une analyse comparative a été demandée sur les éléments financiers des ligues. Il note des incohérences et il a été demandé de simplifier le processus. La situation financière des clubs a été abordée et notamment ce que les Ligues avaient mis en place.
Alain fait un point sur les achats des « goodies » pour les actions EdR et autres. (Festirugby et actions scolaires). Il décrit les mesures mises en place et les achats faits.

4- RH

Pierre CIBOT fait état du différend avec la société de nettoyage. Le contrat sera résilié.
Un appel d'offre a été lancé pour cette prestation. 2 autres sociétés ont été contactées.
Le Bureau territorial choisit la société « Hyclean » à l'unanimité des présents.

Pierre CIBOT présente la réorganisation fonctionnelle de la Ligue tenant-compte de la fin programmée des apprentis Campus 2023 et du départ de Sébastien GINER
Il expose les préconisations possibles après avoir pris le soin de consulter les apprentis, les salariés et les services concernés.
Un état des lieux général est présenté, il en ressort que les urgences sont les suivantes :

- Le service juridique qui serait en « extrême tension », à compter de septembre
- Le service financier, idem
- La création d'un poste de logisticien
- La réorganisation du service évènementiel/partenariat/communication et commercialisation des espaces avec la création d'un poste de commercial, rattaché au service financier.

La synthèse globale donnerait :

Rappel moyenne ETP admin depuis création de la Ligue	*23 ETP*
	Embauche assistant juridique
	Embauche JR FROLI
	Embauche logisticien
	Embauche commercial
	Embauche Muriel SOUDRI
	Embauche Eléa SERIEYSSOL
Situation prévisionnelle novembre 2023	**26 ETP**
	Embauche d'un apprenti juridique
Effectif total	27

Coût prévisionnel des embauches envisagées			Aides	Coût prévisionnel net des aides	Intitulé aides	Durée
Secrétaire juridique	Groupe 3	2 233	*833*	*1 400*	*ANS Un jeune, une solution (moins de 30ans)*	*1 an*
Alternant juridique	selon age	994	500	*494*	Disposition ETAT/ apprentissage	1 an
Logisticien	Groupe 3	2 233		*2 233*		
Commercial	Groupe 4 forfait jours	3 007		*3 007*		
Assistant comptable (Jean-Roch FROLI)	Groupe 4	2 426		*2 426*		
Chargée com. et évènementielle (Muriel SOUDRI)	Groupe 4	2 426	1 000	*1 426*	ANS sport/emploi Campus	3 ans
Chargée évènementielle (Eléa SERIEYSSOL)	Groupe 4	2 426	1 000	*1 426*	ANS sport/emploi Campus	3 ans
Total		**15 746**	**3 333**	**12 412**		

Le Président demande de favoriser au maximum l'embauche des alternants « Campus 2023 » et remercie Pierre et Laura pour le travail effectué sur ce dossier.
René BES intervient pour dire que tout lui a été présenté et qu'il valide ces propositions.
Antoine MARTINEZ fait une remarque quant à l'engagement financier à l'issue de la période d'aide de 3 ans.
Pierre CROS intervient sur la partie financière et la fragilité des services ciblés par l'étude. Pour lui il faut faire ces embauches.
Le Bureau territorial valide les propositions à l'unanimité.
Le candidat pour le poste de CTC du Tarn est reçu jeudi. Le Président demande que le remplacement de Didier CAMBERABERO soit pris en compte rapidement et le processus de recrutement lancé.
Alain revient sur le partenariat « Shilton » pour les salariés. Le coût global serait de 4800€.
Il sera demandé aux salariés qui est intéressé.

5- Arbitrage

Eric DORIA fait un point des dossiers relatifs à l'arbitrage :

- Stage des arbitres féminines les 18 et 19 mars à Haut Salat, animé par Doriane DOMENJO.
- Point sur « CopySud Zeendoc » qui est en cours de mise au point.
- Challenge de l'arbitrage Occitan le 22 avril à la Foire Exposition de Toulouse.
- Centre d'examen National à Toulouse.
- Remerciements aux intervenants d'AESIO.
- Fonctionnement des académies de l'arbitrage. Un changement de cap est en cours mais des questions restent en suspens et notamment le rôle de la Ligue. Le Président demande comment font les autres Ligues.

Eric fait un point particulier sur la charte de l'arbitrage.
Il rappelle le règlement et les obligations auxquelles doivent répondre les clubs.
Les clubs ont reçu les rappels par mails sur leur situation particulière.
Eric présente les sanctions financières pour les clubs « Pro » (2 sont concernés à ce jour).

En divisions régionales, 20 clubs ne pourront pas répondre à la règle.
On a également 11 autres clubs qui n'auront que 2 points.
En divisons fédérales, une vingtaine de clubs n'arriveront pas aux objectifs demandés.
Le nombre d'arbitres de la LOR est de 658 pour 625 la saison dernière.
Tous les départements ont stabilisé ou augmenté leurs effectifs.

6- ANS

Michel PFLIEGER fait un point sur le dossier de l'ANS PSF qui démarre ce jour jusqu'au 24/03/23. Il dit qu'une lettre de cadrage de la FFR est arrivée dans chaque club.
Michel présente la composition et le fonctionnement de la Commission territoriale qui a été mise en place. La réunion de démarrage se déroulera le 23 mars.
Les autres réunions sont programmées et notamment une le 11/04 à Toulouse.
Le Président le remercie pour le travail effectué.

7- Projets

André LAUR présente un bilan de la tournée des terroirs.
Le Président se félicite du travail qui a été effectué.
Il rappelle les 6 sujets traités et donne pour chacun d'entre eux les constats et les analyses.
Le Président reprécise que les animateurs n'avaient pas tout le temps une connaissance parfaite de tous les sujets. Il faudra y remédier.
Le Président demande de faire en septembre dans chaque département une soirée d'accueil des nouveaux dirigeants.
On note une unanimité sur le travail des CTC.
La mise en place d'un élu référent par terroir semble nécessaire avec un rôle de facilitateur.
Le Président parle de la mise en place de « CAC » (Chargé d'accompagnement club). Ceci est une demande forte vers la professionnalisation des structures avec de la mutualisation.
Un chantier est à proposer aux clubs.
Le Président insiste sur l'éventualité de former des « agents de sécurité » au travers d'un diplôme de CQP. Ce processus ne sera pas une obligation pour les clubs.
L'IREF planche sur le dossier.
Il semble nécessaire de revenir et d'expliquer encore le nouveau dispositif de paiement des arbitres.
Le Président revient sur le « Championnat des enseignants ». Il présente le déroulement du projet et ce qu'il attend de cette opération.
Un plan d'actions de la « Tournée des Terroirs » sera à mettre en place en fonction des éléments relevés.
Le document sera transmis aux clubs, aux CTC et aux élus très rapidement et ce avant le 10 mars.
Il sera adressé demain aux membres du Bureau pour les derniers aménagements éventuels.

André LAUR revient nouveau le fonctionnement du « Club formateur ».
Il en représente le principe :

Un « Fond(s) dédié à la formation des jeunes »
- Alimenté par :
 - Le budget de la Ligue,
 - Une contribution des clubs qui recrutent,
- Redistribué aux clubs qui forment :
 - Pour les valoriser
 - Pour les encourager à poursuivre cette mission

Pour atténuer de façon « symbolique » leurs dépenses de formation.

La Ligue a, parmi ses missions, celle de contribuer à la formation de ses jeunes joueurs et de leurs éducateurs. Il est normal qu'une ligne budgétaire soit consacrée à cette mission. Elle peut varier en fonction des résultats de l'exercice.
Les **clubs qui recrutent** apportent une contribution au **« Fond dédié à la formation des jeunes »**
(Ce n'est **pas une amende**, ce n'est **pas une sanction**, ce n'est **pas une « augmentation du prix des mutations »**, c'est une **« contribution à la formation, à travers un fond dédié ! »)**
Contribution de 30€ par joueur recruté (M14 et au-dessus) :

- **Le club recrutant 10 joueurs** dépensera 300€, presque autant que celui qui engage un éducateur et lui paie **une formation**

- Le **« club complet formateur Amateur »** recevra un **« encouragement moyen de 2000€ »** en subvention et crédit formation, en ayant dépensé en moyenne 20 à 25000 € pour ses équipes jeunes.

André LAUR rappelle les critères et leurs valorisations

6 critères pour l'attribution du « Trophée » Bronze, Argent ou Or :

			Bronze	*Argent*	*Or*
-	Effectifs EDR, des U6 aux U12 inclus :	Seuils	40,	60,	80
-	Effectifs U14 :	Seuils	10,	15,	équipe en autonomie
-	Effectifs U16 :	Seuils	10,	15,	équipe en autonomie
-	Effectifs U19 :	Seuils	10,	15,	équipe en autonomie
-	Effectifs Féminines, (toutes catégories confondues) :	Seuils	5,	10,	15
-	Effectifs Éducateurs (diplômés + ECF) :	Seuils	10,	15,	25

La mise en œuvre :
- **2022-2023** : alimentation du fond uniquement sur le budget de la Ligue
 - 80000€ en subventions,
 - 50000€ en « crédit de formation »
- **2023-2024** :
 - Contribution de la Ligue : 50000€ en subventions, 50000€ en « crédit de formation »
 - Contribution des clubs, en fonction du nombre de joueurs recrutés (30€ par recrue, de M14 à seniors)

Saison	Contribution LOR	Contribution clubs/recrue	Enveloppe globale estimée	Allocation moyenne/club	Fourchette
2022-2023	50 k€ formation 80 k€ subventions	0 €	130 k€	1200€ (450+750)	Bronze : 400+500 Argent : 500+700 Or : 500+1000
2023-2024	50 k€ formation 50 k€ subventions	30€	220 k€	2000€ (450+1550)	Bronze : 400+1100 Argent : 500+1500 Or : 500+2000

Attribution selon la **situation au 31 Mars de chaque année**.
Remise d'un trophée « Club complet formateur »
Remise d'un « chèque formation » aux **EDR fonctionnant en autonomie**, dans des clubs qui n'ont pas d'équipes juniors et seniors :

- Effectif 40 à 60 licenciés : coût de la formation d'1 éducateur BF EDR
- Effectif > 60 licenciés : coût de la formation de 2 éducateurs BF EDR

Chaque élu doit bien connaître le sujet pour pouvoir l'expliquer à tous les clubs.
Aucune remarque si ce n'est que les sommes sont prévues au budget. Il faut donner un signe fort aux clubs.
Le projet sera validé au prochain Comité Directeur
Alain AZPIROZ propose de faire réaliser une petite vidéo explicative.

8- Coupe du Monde

Une réunion a eu lieu dans le cadre du Haut Conseil aux Territoires sur les aides et les projets Coupe du Monde. Le vendredi 23/02 un rendez-vous interne LOR sera organisée sur le sujet en présentiel et en visio. Les participants seront A. DOUCET ; E. PLANES ; J. BROUSSE ; A. AZPIROZ; JY MOURET ; D. PEREZ ; M. SANTA ; P. CROS.

9- Épreuves

Rolland SORMANI demande de valider la possibilité de modifier le règlement appliqué lors des dernières journées de championnat, en permettant aux clubs de décaler les rencontres de 30mn.
Le Bureau territorial valide à l'unanimité cette mesure qui sera transmise aux clubs par les commissions des épreuves.

Rolland revient sur les péréquations pour les matchs « non joués » en intra poule et sur le règlement FFR appliqué. Cette solution ne convient pas aux membres du Bureau et de la commission des épreuves.
Info FFR : il est proposé que les 32èmes de finales du Championnat de France se jouent à domicile pour les championnats de séries.
La procédure de « rencontres à risques » devra être adaptée pour les seniors.
Cela sera travaillé durant l'intersaison.
Rolland présente les classements tels qu'ils sont à ce jour.
Les challenges vertueux, Mozaïc et arbitrage ont été transmis à la commission des épreuves.

Rolland présente les travaux des différentes commissions qui se sont réunies sur le sujet des compétitions et notamment le début des compétitions qui devrait se faire le 05 novembre 2023.
La FFR a mis en place un sondage.
Chaque membre du Bureau donne son avis sur le sujet.
Rolland SORMANI et Ghislaine ROSSIGNOL se feront les portes paroles de la Ligue Occitanie lors des réunions du 6 et 13 mars.
Le Bureau Territorial de la Ligue Occitanie de Rugby est contre cette mesure à l'unanimité et ne souhaite pas démarrer la saison 2023-2024 le 5 novembre.

10- Médailles

Le dossier sera représenté au prochain Comité Directeur le 11/03.

11- Questions Diverses

Alain AZPIROZ fait un retour sur le « Snow Rugby ». On note une bonne fréquentation le dimanche. La responsable de la station souhaite continuer l'an prochain.

Alain AZPIROZ dit que la prochaine réunion du « LOR Business Club » aura lieu le 16 mars. Pierre Henri BRONCAN sera le parrain pour cette saison.
Le sujet portera sur la nutrition sportive.

Entre 7 à 9 soirées des « Trophées du Rugby Amateur » seront organisées par les Comités Départementaux avec la « Dépêche du Midi ». Elles sont en cours de négociation.
Dans ce cadre, la Dépêche souhaite avoir la même collaboration avec la Ligue.
Alain AZPIROZ est chargé de voir avec eux.

Le Président DOUCET annonce que le club de Pamiers a un Président et qu'une gouvernance se met en place.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire Général

Jean-Yves MOURET
